



COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE SYNDICAL

Mairie de PIGNY
Samedi 28 janvier 2023 – 09h00

Présents : Christian MANCION, Jean-Luc LEGER, Patrick PARFAIT, Éric COLLIN, Cyril GRILO, Patrick RICHARD, Joaquim VAZ

Absents excusés : Nadine EUDE-COULON (suppléante) qui donne pouvoir à Jean-Luc LEGER, Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Patrick PARFAIT

Absents : Hugues TRAVAUX (suppléant), Bernard ROUSSEAU (suppléant), Michel AUDEBERT

Secrétaire : Cyril GRILO

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 septembre 2022
- Choix du Tracteur
- Emprunt tracteur
- Participation financière des communes 2023
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 septembre 2022

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Choix du tracteur

Le Président présente des devis avec des propositions de prix de 3 prestataires pour l'achat d'un tracteur neuf en vue de remplacer le matériel actuel trop vétuste.

Modèles	Montant Total en Euros		Reprise ancien matériel en Euros	Montant restant en Euros
	HT	TTC		
Massey Ferguson	85 100	102 120	25 000 (exonération tva)	77 120
John Deere 6220 A	91 500	109 800	24 000	85 800
John Deere 6100 M	79 000	94 800	22 800	72 000

Après en avoir apprécié les modèles à équivalence techniques, les voix se sont portées sur l'offre de la société CENTRAGRI mieux disante pour le modèle John Deere 6100 M. Voix Massey Ferguson : 0, Voix John Deere 6220 A : 0, Voix John Deere 6100 M : 9

Après en avoir délibéré et le Comité Syndical décide à l'unanimité de commander un tracteur John Deere 6100 M de 2023 d'un montant de 60 000 Euros HT soit 72 000 Euros TTC à la société CENTRAGRI. Une reprise de l'ancien matériel a été calculé à 19 000 Euros HT dans ce montant.

(Achat tracteur 79 000 € HT soit 94 800 € TTC déduit de la reprise de 19 000 € HT soit 22 800 € TTC donc un total de 72 000 € TTC).

La dépense sera inscrite et prévue au budget.

Mrs Léger et Collin indiquent qu'il n'y a pas de mécanicien proche pour entretenir le modèle Massey Ferguson alors qu'une succursale John Deere est présente dans le Cher.
Mrs Léger et Collin reconnaissent la fiabilité de la marque John Deere.

3) Emprunt tracteur

Le Président soumet au Comité Syndical des propositions de prêt pour l'achat d'un tracteur neuf John Deere 6100 M de 2023 d'un montant de 72 000 Euros TTC à la société CENTRAGRI (Achat tracteur 79 000 € HT soit 94 800 € TTC déduit de la reprise de 19 000 € HT soit 22 800 € TTC donc un total de 72 000 € TTC).

Il présente différents tableaux d'amortissement avec un échéancier prévisionnel sur 5, 7 ou 10 ans de 3 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- retient à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole Centre-Loire

- Montant du prêt : 40 000 Euros
- Taux fixe : 3.21 %
- Durée : 7 ans – Frais de dossier à 65 Euros
- Périodicité du remboursement : trimestrielle

- autorise le Président à signer le contrat de prêt.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Mr Collin demande quand sera versée la TVA. Mr Richard répond : l'année suivante mais pas dans son entièreté.

Mrs Léger et Collin indiquent que le délai de crédit de 10 ans est trop long si d'autres investissements sont à prévoir.

4) Participation financière des communes 2023

Le Président propose de définir la participation financière de chaque commune pour l'année 2023.

Après étude des coûts annuels (investissement et fonctionnement), le Comité Syndical décide de fixer la répartition financière de chaque commune. Montant total pour les 3 communes : 9 000 € pour l'année 2023.

Depuis juillet 2017, le salaire des secrétaires du SIVU est pris en charge par la commune de Pigny. Le coût actualisé du salaire annuel est de 1 608 € soit 536 € par commune. Il est donc défalqué de la contribution de PIGNY 1 072 € et ajouté 536 € aux communes de VASSELAY et SAINT-GEORGES SUR MOULON.

La participation financière est répartie comme suit :

* PIGNY	29 %	soit 2 610 € - 1 072 €	soit 1 538 €
* SAINT-GEORGES SUR MOULON	34 %	soit 3 060 € + 536 €	soit 3 596 €
* VASSELAY	37 %	soit 3 330 € + 536 €	soit 3 866 €

Après en avoir délibéré et le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la participation financière et la répartition.

Mr Parfait précise que les heures d'entretien de la trouée verte sont en hausse mais qu'il faudra prévoir une baisse dès lors que les travaux commenceront sur St Georges.

Mr Léger demande à quelle date sont prévus les versements à la COM-COM. Réponse donnée ultérieurement par le secrétariat.

5) Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le : samedi 18 Mars 2023 à 09 heures

Le Président,

C. MANCION



Le Secrétaire de Séance,

C. GRILO

